

Valoriser les compétences

Isabelle Capron Puozzo

Un nouveau système évaluatif concernant le français en vue de la préparation à la quatrième épreuve écrite à l'examen d'État pourrait mettre davantage en valeur la dynamique bilingue valdôtaine.

Le baccalauréat représente un moment important d'une carrière scolaire aussi bien sur le plan concret, avec l'entrée à l'Université ou dans le monde du travail et le changement concomitant du statut de lycéen à celui d'étudiant/travailleur, que sur le plan symbolique, avec le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Cet examen mesure et valide l'ensemble du parcours scolaire avec notamment l'acquisition de compétences élevées et spécialisées au lycée. À court terme (cinq ans), l'objectif des professeurs est d'offrir du point de vue professionnel le meilleur d'eux-mêmes pour préparer les élèves à affronter sereinement le baccalauréat. Chaque établissement propose une Offre Formative différente qui débouche sur la préparation de matières spécifiques. En Vallée d'Aoste, le baccalauréat de français a été régionalisé afin de s'insérer dans une politique linguistique éducative bilingue.

UNE ENVIE DE COMPRENDRE

Depuis 2003, j'enseigne dans les différentes écoles de la Vallée d'Aoste. Je porte un regard extérieur sur la situation puisque j'ai grandi dans le système éducatif français. À mon arrivée, je trouvais que la quatrième épreuve de français me procurait une grande satisfaction person-

nelle puisque, ayant fait Lettres Modernes à l'Université, cela constituait un véritable plaisir de pouvoir enseigner à l'étranger et préparer les élèves non pas uniquement à la grammaire ou à la communication, mais aussi à la littérature, à l'analyse littéraire et à la dissertation.

Mais, un jour, je découvris que ces épreuves étaient identiques pour toutes les filières, quel que soit l'établissement. En France, l'épreuve de français est différente selon que l'on passe un baccalauréat littéraire ou professionnel. J'avais alors des difficultés à concevoir comment je pouvais préparer de manière identique des élèves qui ont choisi un parcours formatif opposé. En effet, les apprentissages à la sortie du secondaire sont aux antipodes entre les sections générales et professionnelles.

J'ai alors entrepris une recherche personnelle pour comprendre le sens de cette situation et trouver des solutions, dans le but d'améliorer ma programmation et ma didactique : lecture de la législation afférente, des programmes, de la *Validation des compétences linguistiques sur la base du CECR. Quatrième épreuve écrite de français à l'examen d'État* (Assessorat de l'Éducation et de la Culture, Aoste, 2006), discussions informelles entre professeurs... Première réponse : l'épreuve d'italien est également identique pour tous.

Deuxième réponse : on est dans une région bilingue. Être bilingue signifie posséder une maîtrise parfaite de la langue. Les élèves valdôtains peuvent donc passer les mêmes épreuves que les élèves français des sections générales. Troisième réponse : cette épreuve donne l'exonération aux épreuves administratives de la langue française.

Ces réponses ne me convenaient guère ; il fallait creuser un peu plus la question et en comprendre, de manière plus scientifique, les problématiques qui convergent autour de la situation. Dans le cadre de ma recherche doctorale, j'ai fait circuler des questionnaires dans différentes écoles. À partir des résultats obtenus, de nombreuses lectures et de mon expérience quotidienne de professeur, j'ai commencé à réfléchir de manière constructive et non ironiquement comme précédemment.

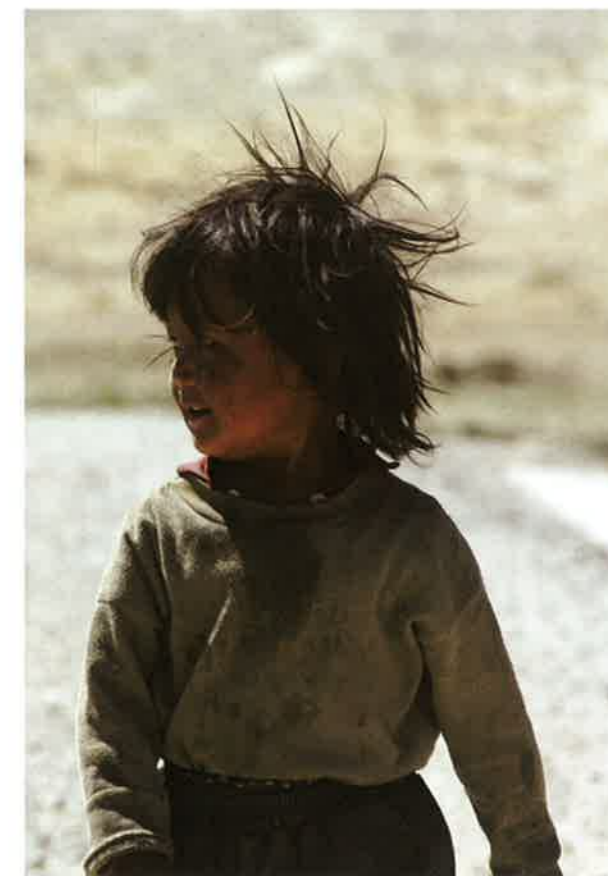
FLEXIBILITÉ DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Selon le principe de l'autonomie, les professeurs s'adaptent au niveau linguistique de leurs élèves. Même si l'épreuve est identique, l'évaluation, notamment de la morphosyntaxe, est différente d'une école à l'autre, peut-être même d'une année à l'autre. Le seuil de tolérance relève donc d'une démarche personnelle et constructive qui est souvent le fruit d'une aventure quinquennale entre le professeur et ses élèves. Mais cette honorable démarche n'est pourtant ni scientifique ni professionnelle. Une mise en commun entre professeurs, chercheurs et Administration permettrait un saut de qualité dans le système éducatif valdôtain.

Depuis la parution du *CECR (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, Conseil de l'Europe, 2001)*, les politiques linguistiques éducatives européennes parlent de valorisation des compétences, notamment des compétences linguistiques déséquilibrées. Le **bilinguisme** n'est plus considéré comme l'addition de deux langues, mais comme une **compétence plurielle**. L'épreuve de français ne devrait donc pas être une addition de celle d'italien, mais il faudrait la repenser d'un point de vue épistémologique. Il serait, de plus, préférable que la correction de la langue ne se réfère pas à un français normé, mais qu'elle se base sur une compétence linguistique relevant d'un niveau bien précis du *CECR*. Une formulation claire, précise et détaillée des critères d'évaluation, notamment au niveau grammatical, permettrait à l'enseignant de véritablement valoriser la compétence bilingue et non de la pénaliser. En effet, il serait nécessaire de se baser sur les *Référentiels* pour décomposer le niveau atteint en langue après le cycle d'études et non se baser sur la norme française. Je me souviens du cours à la SSIS (école de spécialisation des professeurs) de Madame Vernetto sur l'évaluation qui avait essayé de nous familiariser avec les niveaux du *CECR* à partir de la correction de copies. C'est un exercice difficile qui implique de se détacher de la construction normée de la langue. Ce n'est pas une tâche individuelle ; en effet, une telle démarche devrait être réalisée par un groupe d'experts, constitué au niveau régional, qui rédigerait un fascicule de critères précis et non généraux car inutiles. La *Validation des compétences linguistiques sur la base du CECR* constitue déjà un document important, mais certainement pas assez exploité. Le département de langue française de chaque école devrait prendre le temps de réfléchir sur le profil de ses apprenants et d'adapter les grilles d'évaluation à ce document.

UNE ÉVALUATION COMMUNE : UN PROGRAMME COMMUN ?

Une variable évidente qu'il ne faut pas perdre de vue est que la Vallée d'Aoste est une région bilingue, mais les compétences des apprenants y sont très différentes. Ils ont certes un niveau supérieur par rapport à l'apprentissage d'une langue étrangère, mais largement inférieur à celui de l'apprentissage d'une langue maternelle. Des compétences inégales n'impliquent pas forcément une attitude négative face à l'apprentissage du français. Or, le *Profil de la politique linguistique éducative. Vallée d'Aoste. Rapport Régional* (R. Decime, G. Vernetto, 2007) cite une étude qui montre que 27% des jeunes générations voudraient se passer du français. Pourquoi un tel refus ? Pourquoi une vision si négative de la langue et du bilinguisme asymétrique ? Comment se fait-il que la richesse plurilingue ne soit pas perçue ? Les objectifs fixés ne sont-ils pas trop élevés sachant que la compétence demeure asymétrique ?



Quelle est la conséquence inévitable lorsqu'un enseignant fixe un objectif qui semble inaccessible à n'importe quel apprenant ? N'est-ce pas la démotivation dont les Sciences de l'Éducation parlent ? Qui doit alors s'adapter à cette situation de crise ? Comment valoriser véritablement l'ensemble des compétences ?

Sachant que les critères d'évaluation pourraient être communs à l'ensemble des établissements scolaires, un programme qui décomposerait les différentes compétences à acquérir pour affronter ces épreuves pourrait également être rédigé par un groupe d'experts. Le professeur aurait alors un support concret sur lequel s'appuyer et qu'il pourrait, selon le principe de l'autonomie, suivre ou modifier, ou bien encore en changer l'ordre. Il disposerait d'un instrument fondamental pour la préparation au baccalauréat. Les programmes régionaux que nous avons aujourd'hui sont certes pensés pour chaque filière, mais ils demeurent encore beaucoup trop vagues et généraux. Une programmation unique en vue d'une préparation paritaire à la quatrième épreuve n'exclurait pas pour autant que chaque école puisse proposer une formation liée à la langue de spécialité. L'égalité des chances pour tous passe par un programme *ad hoc* pour la quatrième épreuve de la Vallée d'Aoste et identique pour l'ensemble des écoles. Les critères communs d'évaluation ne se baseraient alors plus uniquement sur la morphosyntaxe, mais aussi sur l'aspect de la méthodologie et du contenu.



LES APPRENANTS SE PERÇOIVENT-ILS PRÊTS ?

J'ai mené une enquête auprès de différentes écoles en distribuant des questionnaires dont les items (pour la classe de cinquième) se basaient sur les épreuves du baccalauréat. Les résultats sont inquiétants, notamment pour la formation professionnelle. Le seul lycée où les élèves se perçoivent prêts à affronter les épreuves de français sont ceux du *Lycée Classique Bilingue*. Je me suis alors demandé si les résultats seraient identiques avec un autre questionnaire qui se baserait sur la langue de spécialité d'un lycée hôtelier. Les apprenants d'un lycée classique se percevraient-ils aussi compétents sachant qu'ils ont une meilleure formation en langue ? Ces deux types d'établissements proposent une Offre Formative basée, de manière très réductrice, l'un sur la compétence littéraire/littéraire et l'autre sur une compétence professionnelle. Alors, pourquoi ces apprenants se retrouvent-ils à passer le même baccalauréat de français ? Leurs compétences sont-elles, de manière paritaire, vraiment valorisées dans ces épreuves ? Une solution (idéale ? utopique ?) à ce problème serait une épreuve adaptée à chaque filière et parcours formatif. Le décloisonnement linguistique, pratiqué au collège et au lycée, prendrait

alors tout son sens. Un tel projet impliquerait un grand investissement humain et financier de la part de l'Administration Régionale, basé sur une réflexion longue, approfondie entre experts des épreuves régionales, professeurs de français de différentes filières et chercheurs. Un temps de mise à l'épreuve serait également nécessaire avec la présence sur le terrain de chercheurs qui analyseraient les différentes répercussions de ce nouveau système évaluatif sur l'apprenant en tant que futur homme et citoyen.

Afin de recueillir des informations concrètes et pouvoir les partager avec la communauté scolaire, régionale et scientifique, je vous invite à exprimer librement vos idées, vos suggestions, vos opinions sur la quatrième épreuve de français en VDA, sa typologie, les critères d'évaluation, la programmation, etc. sur le forum : <http://quatriemeepreuve.forumactif.net>.

Isabelle Capron Puozzo - Doctorante en Sciences du Langage, spécialité Didactique et Linguistique - Université de Stendhal-Grenoble 3, en cotutelle avec l'Université de Turin - Professeur de français.